



Publié sur *Le Cercle Les Echos* (<http://lecercle.lesechos.fr>)

Quels impôts se cachent derrière le "Pacte de responsabilité" proposé par le chef de l'État aux entreprises ?

La réduction des charges sociales pesant sur les entreprises se traduira par un transfert massif vers l'impôt sur le revenu du financement de la protection sociale.

Lors de ses vœux à la nation, le chef de l'État a proposé un "pacte de responsabilité" aux entreprises reposant sur une diminution des charges sur le travail en contrepartie de plus d'embauches et de dialogue social. En lien avec les vœux présidentiels, quatre idées-forces ressortent du rapport Gallois qui l'inspire.

A) Baisser les charges sociales pesant sur le travail dans l'entreprise

La baisse pourrait porter sur les cotisations patronales à hauteur de deux tiers et sur les cotisations salariales à hauteur d'un tiers. La diminution pourrait concerner les salaires jusqu'à 3,5 SMIC pour un montant de 30 milliards d'euros. Cette baisse de charges devrait être financée par des recettes fiscales supplémentaires. Qui paiera ? Le MEDEF redoute de faire les frais d'une baisse des charges destinée aux PME qui se traduirait par un alourdissement de l'impôt pesant sur les grandes entreprises.

Une chose est certaine, les particuliers supporteront l'essentiel de la compensation financière. Le rapport Gallois préconise une hausse de deux points du taux de la CSG sur les salaires. Afin de rester indolore pour les travailleurs les plus modestes, l'augmentation de la CSG serait compensée par une baisse des cotisations sociales sur les salaires jusqu'à 3,5 SMIC. La potion risque d'être amère pour les salariés puisque, dans le même temps, le rapport Gallois recommande d'empêcher les employeurs de compenser la baisse de pouvoir d'achat par une hausse des salaires à concurrence des économies de charges réalisées.

B) Réorienter l'épargne vers les fonds propres des entreprises

Beaucoup a déjà été fait. Le taux forfaitaire (19 %) d'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières qui s'appliquait sans condition de durée a été remplacé

par le barème progressif de l'impôt sur le revenu atténué par un abattement pour durée de détention. Diverses mesures ont été adoptées concernant le PEA, les FIP et FCPI, l'assurance-vie.

L'immobilier est une victime collatérale de la préférence donnée à l'investissement dans les entreprises ; il s'agit au fond de rendre la fiscalité dissuasive pour ce type d'investissement jugé stérile pour l'économie. Une taxe de 10 % sur les plus-values supérieures à 50.000 euros a été créée et l'abattement pour durée de détention sur les terrains à bâtir a été supprimé sans prise en compte de l'érosion monétaire (mesure censurée par le Conseil Constitutionnel).

C) Diminuer la dépense publique afin de freiner le poids de la fiscalité

Le rapport Gallois se bornait à émettre le souhait que la réduction de la dépense publique soit "mise à contribution" "à terme" "pour prendre le relai de la fiscalité". Il est donc entendu que les contribuables paieront d'abord et que le gouvernement prendra ensuite sa part d'effort. Le président de la République a été plus clair dans ses vœux, appelant franchement à une réduction des dépenses publiques. Mais la baisse des dépenses de l'État n'a été que de 1,5 milliard d'euros en 2013 comparés aux 30 milliards d'euros de diminution de charges sociales qu'il s'agit de financer. Les marges de manoeuvre semblent réduites en matière de dépenses de fonctionnement de l'État. Il s'agirait donc d'abord de rogner sur les dépenses d'investissement auxquelles les parlementaires sont très attachés.

D) Améliorer le dialogue social, notamment en matière d'emploi

La baisse des charges pourrait être conditionnée par de nouvelles embauches ou le maintien de l'emploi comme le laissent entendre les vœux présidentiels. Depuis 2013, le nombre des représentants des salariés dans les entreprises de plus de 5.000 salariés a été porté à un ou deux selon que le conseil d'administration comprend plus ou moins de douze membres. Le rapport Gallois préconisait de porter ce nombre à quatre, en pointant la faiblesse du dialogue social dans les entreprises, s'agissant notamment des décisions stratégiques et de la recherche de solutions en commun. S'agira-t-il de renforcer la représentation des salariés au sein des organes sociaux, ou de créer un comité chargé du suivi de l'impact de la diminution des charges sociales sur l'embauche ?

Au final, le "Pacte avec les entreprises" annoncé par le chef de l'État pourrait constituer une réponse appropriée au déficit de compétitivité des entreprises. Encore faut-il que le transfert de charges massif qu'il implique s'effectue dans un climat de confiance qui fait défaut aujourd'hui. L'annonce d'une future baisse des impôts est porteuse de lourds malentendus. Ce qui s'annonce si la réforme est engagée, c'est au contraire plus d'impôts sur les revenus d'activité du privé et du patrimoine. La réforme ne sera comprise que si les sacrifices demandés aux contribuables sont équilibrés par un effort au moins équivalent de l'État, qui doit s'engager sur un programme chiffré et défini dans le temps de réduction de la dépense publique. On l'attend encore.

Roland Poirier

Avocat, fiscaliste

Roland Poirier